

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

27

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. EL HASSOUNI

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme BIOT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

**Membres absents** : Mme DILLENSEGER - M. PRIBETICH - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - M. BORDAT - M. DUGOURD - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Rue Edouard Manet - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'emprises foncières - Echange de parcelles de terrain avec l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon**

Monsieur Pian, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'achèvement de l'opération de construction de logements par l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, située à l'angle de l'avenue Albert Camus et de la rue Edouard Manet, la Ville envisage un échange de parcelles de terrain avec l'OPAC pour procéder à la régularisation foncière des aménagements réalisés, dans les conditions suivantes :

- acquisition par la Ville, d'une parcelle cadastrée section IA n°98p, d'une superficie d'environ 41 m<sup>2</sup>, correspondant à l'élargissement du trottoir,
- cession par la Ville, après désaffectation et déclassement du domaine public communal, de deux parcelles cadastrées section IA n°95p, d'une superficie totale d'environ 49 m<sup>2</sup>, dans l'emprise du chemin piéton desservant le groupe scolaire du château de Pouilly, afin d'ajuster la limite cadastrale suivant l'implantation de l'immeuble d'habitation et les abords.

Il sera proposé de procéder à cet échange sans soulte, conformément à l'avis de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- dans le cadre de l'achèvement de l'opération de construction de logements par l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, située à l'angle de l'avenue Albert Camus et de la rue Edouard Manet, décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal, de deux parcelles, cadastrées section IA n°95p, d'une superficie totale d'environ 49 m<sup>2</sup> ;

2- décider leur cession par la Ville, au profit de l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - 21000 Dijon ;

3- décider l'acquisition par la Ville sur l'OPAC, d'une parcelle cadastrée section IA n°98p, d'une superficie d'environ 41 m<sup>2</sup> ;

4- décider de procéder à cet échange, sans soulte, par acte administratif ;

5- m'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**- pour : 44**

**- non-participation au vote : 1**